



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Pensions de reversion

Question écrite n° 39951

Texte de la question

M Jacques Rimbault attire l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre des affaires sociales et de l'emploi, charge de la sante et de la protection sociale, sur le cas des concubins dont l'un decede et dont le survivant, conformément a la legislation en vigueur, ne beneficie pas de la pension de reversion. Il lui demande de bien vouloir lui preciser quelles dispositions il envisage de prendre pour remedier a ces situations a bien des egards preoccupantes. S'agissant tout particulierement des femmes seules qui ne beneficient pas de possibilite de stage et qui, n'ayant plus d'enfants en bas age, ne peuvent plus pretendre aux prestations legales (prestations familiales, allocations mensuelles d'aide sociale a l'enfance), ce vide juridique est inquietant.

Données clés

Auteur : [M. Rimbault Jacques](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39951

Rubrique : Retraites: generalites

Ministère interrogé : santé et famille

Ministère attributaire : santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mai 1988, page 2093